

## Programme de Fellowship en rétine chirurgicale et médicale du département d'ophtalmologie de l'Université de Montréal.

### Membres

*Flavio Rezende, Directeur du Secteur de Rétine (Directeur de Fellowship en Rétine)*

*Marie-Josée Aubin, Responsable des fellowships, Département d'Ophtalmologie*

*Jean-Daniel Arbour*

*Marie-Lyne Bélair*

*Marie Carole Boucher*

*Sonia Adriana Callejo*

*Ghassan Cordahi*

*Christine Corriveau*

*Louis A. Corriveau*

*Eric Fortin*

*Danny Gauthier*

*Pierre Labelle*

*Sébastien Olivier*

*Marc-André Rhéaume*

*Mikaël Sébag*

Nous offrons pour les étudiants ayant complétés leur formation d'ophtalmologiste la possibilité de faire un fellowship de haut niveau en rétine médicale et chirurgicale. Notre mission est de former des spécialistes

en rétine qui pourront exercer dans leur milieu et devenir des modèles pour les générations à venir. Le fellowship est réparti sur une période de 2 ans. La formation est offerte sur deux sites soit l'Hôpital Maissonneuve-Rosemont (HMR) et le CHUM Notre-Dame. Le fellow en formation aura donc la chance de pouvoir travailler avec au moins 7 spécialistes de la rétine, 3 professeurs en uvéites et 2 ophtalmologistes spécialisés en oncologie oculaire et ce, autant en salle d'opération qu'en clinique. Des stages de 6 mois en alternance entre les deux milieux cliniques composent la majeure partie du programme. Le programme comporte aussi un volet de recherche clinique où l'étudiant pourra travailler en collaboration avec les deux milieux de formation pour un même projet de recherche. L'enseignement aux résidents ainsi que la participation aux réunions de rétine sont obligatoires.

**Programme :** Le programme est d'une durée de 2 ans. Nous acceptons un fellow par année.

**Critères de sélection :**

Avoir complété une formation en ophtalmologie qui satisfait les critères du Collège des Médecins du Québec (CMQ).

Maîtriser la langue française (niveau conversation) afin de pouvoir communiquer avec les patients. Le niveau de français sera évalué 1 mois avant le début de la formation en rétine.

Présentation d'un curriculum vitae avec 3 lettres de recommandations originales dont l'une provient du directeur de programme où le résident a complété sa formation et 2 autres de spécialistes en rétine.

Entrevue avec le groupe de professeurs responsables de la formation au cours du fellowship

Rencontrer les exigences du processus de « match »

**Objectifs du programme :**

L'étudiant devra reconnaître et traiter les maladies de la rétine.

Maîtriser les outils diagnostiques comme l'examen à l'ophtalmoscope indirect, l'ultrason, OCT, et angiographie rétinienne.

Développer une expertise dans les milieux connexes à la rétine telle que l'oncologie et les uvéites.

Participer aux cliniques.

Réaliser des traitements de laser selon les indications associées aux différentes pathologies rétinienne.

Évaluer les patients qui lui sont assignés lors de la période préopératoire et post-opératoire.

Maîtriser les gestes chirurgicaux les plus communs et importants en rétine :

Plissement scléral

Vitrectomie simple 20g, 23g, ou 25g

Vitrectomie avec pelage de membrane

Vitrectomie avec dissections de membranes pour décollements tractionnels ou régmato-gènes compliqués.

Traitements de maladies uvéitiques avec biopsie de la rétine ou du vitré si nécessaire

Chirurgies combinées : phacoémulsification et vitrectomie

Traitement médical et chirurgical des endophtalmies et trauma

S'impliquer au niveau de l'enseignement des résidents sous forme de cours, de conférence ou de séminaire.

Présenter une fois par année à la réunion mensuelle d'ophtalmologie lorsque la section rétine est invitée.

Présenter son projet de recherche et les résultats pertinents à la journée de la recherche de l'Université de Montréal.

Réaliser au moins un projet de recherche dans chaque centre (HMR et CHUM) lors de sa formation avec publication en fin de formation. Ce projet sera un projet de groupe avec l'équipe de rétine et devra idéalement inclure les 2 milieux académiques. D'autres projets peuvent être faits en parallèle à la discrétion du fellow, mais ils ne peuvent compromettre la réalisation du projet principal.

Adopter un comportement exemplaire dans son milieu de travail et assurer le rayonnement de l'Université de Montréal lors de sa présence à des congrès hors de l'université d'attache.

Respecter les règlements du CMQ et des milieux hospitaliers où il aura à travailler.

### **Règles du fellowship :**

L'étudiant est soumis de façon générale aux règles du CMQ et des milieux hospitaliers où il travaille. Ceci implique une maîtrise du Français qui respecte les besoins de communication avec les patients. Dans le

cas où un étudiant ne parlerait pas le français selon les exigences requises, un cours de français pourrait être exigé avec une attestation de réussite.

La maîtrise du français doit être complétée 1 mois avant le début de la formation.

La présence du fellow et le respect de l'horaire proposé ne peuvent être modifiés sans l'accord du directeur du fellowship. Les vacances devront être autorisées par cette même personne. Une période de 4 semaines de vacances avec 1 semaine de congès est permise à chaque année. Une permission spéciale peut être attribuée pour présenter les résultats d'un projet de recherche fait à l'Université de Montréal lors d'un congrès majeur.

L'horaire de garde doit aussi être respecté. La garde est obligatoire puisqu'elle représente un élément important de la formation. Une garde à toutes les 4 semaines sera proposée au fellow et un horaire lui sera remis. L'étudiant sera en premier appel et pourra consulter le patron de garde pour établir la conduite à tenir avec les patients vus en consultation. Des chirurgies en urgence peuvent avoir lieu lors de ces gardes, le fellow sera alors invité à participer et à réaliser la préparation préopératoire des cas. La liste de garde est établie par le directeur de fellowship ou une autre personne nommée par le directeur.

L'étudiant devra compléter 2 ans afin d'obtenir un diplôme à la fin de sa formation. Aucun certificat de présence ne pourra être remis afin de substituer le diplôme.

Tout manquement à ses règles sera discuté en groupe et les sanctions seront proportionnelles aux événements mais dans le cas d'un manquement grave, le directeur de fellowship se réserve le droit de priver le fellow de son diplôme de graduation.

**Évaluation :** Une évaluation est remise et discutée à tous les 6 mois lors du changement de milieu de stage.

**Financement :** l'étudiant est responsable du financement de son fellowship puisqu'aucun salaire n'est attribué par l'Université de Montréal.